

Aux parents des enfants fréquentant les
activités péri et extra-scolaires de la ville de
Longjumeau

SERVICE ENFANCE
AP/NC/CT/AR/19-114
Affaire suivie par le service Enfance
enfance@longjumeau.fr
01 64 54 19 00

Longjumeau, le 9 3 JUL. 2019

Madame, Monsieur,

La fin des classes approche et c'est déjà le moment de préparer la rentrée scolaire 2019/2020. Je profite de cette occasion pour souhaiter à votre enfant de bonnes vacances et par avance une excellente rentrée.

Comme chaque année, vous allez devoir inscrire votre enfant aux activités péri et extra-scolaires (cantine, accueils du matin, du soir, mercredis, vacances, études surveillées). Vous pourrez procéder à ces formalités dès le 6 juillet et deux possibilités s'offrent à vous :

- **via le portail citoyen**, en se connectant avant le **samedi 31 août 2019** sur www.longjumeau.fr/portail avec vos identifiants et en scannant impérativement les documents demandés (attestation d'assurance responsabilité civile de l'année 2019/2020, vaccinations, jugement de séparation si nécessaire).
- **en version papier**, en complétant le dossier d'inscription, disponible **en Mairie, au guichet unique sis 6 bis rue Léontine Sohier**, et en fournissant les documents obligatoires demandés (attestation d'assurance responsabilité civile de l'année 2019/2020, vaccinations, jugement de séparation si nécessaire). Ce dossier complet devra être déposé avant le **vendredi 16 août 2019** en Mairie, contre signature. A noter qu'aucun dossier retourné par courrier ou courriel ne sera pris en compte.

Ce dossier est obligatoire et permettra notamment de vous joindre en cas de problématiques particulières concernant votre enfant. A noter que sans ce dossier, votre enfant ne pourra pas bénéficier des sorties proposées durant ces temps-là. Cette formalité est nécessaire même si votre enfant ne fréquente pas les activités péri et extra-scolaires durant l'année. En effet, il arrive fréquemment qu'un enfant reste à l'accueil de loisirs alors que cela n'était pas initialement prévu (retard de parents par exemple...).

Concernant les enfants entrant en Petite section, je vous rappelle que ce dossier d'inscription vous a été transmis lors de l'inscription scolaire. Si vous souhaitez cependant, procéder à cette démarche en ligne, il vous faudra créer un compte (si cela n'est pas déjà fait) avec la Clé espace-citoyen fournie lors de ce rendez-vous.

Pour les vacances et les mercredis, une procédure complémentaire est à effectuer. Vous devez réserver des jours de présence en vous connectant au portail citoyen ou en vous déplaçant au guichet unique.

D'une manière générale, afin de simplifier votre quotidien, de nombreuses démarches peuvent être réalisées en ligne (paiement des factures, annulations et inscriptions aux activités...). Pour bénéficier d'un tarif adapté à vos ressources, vous devrez faire calculer votre quotient familial, dès la rentrée, auprès du service Régie-Facturation en Mairie ou sur www.longjumeau.fr/qf.

Enfin, **en cas de changement d'établissement scolaire notamment dans une autre commune**, je vous remercie de bien vouloir en informer impérativement le service Education de la Mairie (01.69.79.65.11/19), en parallèle de l'école. Cela permettra notamment d'éviter des erreurs de facturation.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.




Alexia Perrin

Adjointe au maire chargée de la Famille